

Chef d'équipe éducateur sportif opérationnel

RNCP35577 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1203, G1204, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	24/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CNSD	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le secteur militaire,

le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel dirige une équipe de 2 à 4 éducateurs sportifs opérationnels. Ses compétences lui permette de mettre en œuvre des planifications d'entraînement pour préparer physiquement et mentalement les militaires à l'engagement opérationnel.

Dans le secteur civil, le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel est le responsable d'équipement sportif qui supervise l'encadrement du personnel et gère l'entretien et la maintenance de toutes les structures ou les équipements dédiés au sport. Employé par les communes ou par les intercommunalités (syndicats, communautés de communes ou d'agglomération), sa mission est plus ou moins variée selon la taille de la collectivité, gestionnaire de l'équipement.

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel est un encadrant plurivalent des activités physiques militaires et sportives (APMS) qui exerce ses fonctions dans une structure spécialisée (ou unité) ou une école de formation au sein d'une équipe de spécialistes en EPMS.

Il participe à la mise en œuvre et au contrôle de la politique sportive militaire de son organisme d'appartenance. A ce titre, il agit dans les domaines suivants :

- entraînement physique,
- organisation et encadrement des APMS,
- formation professionnelle.

Le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel:

- conçoit, coordonne et met en œuvre des programmes d'entraînement dans un but d'amélioration du rendement

professionnel et de la performance sportive,

- mène des interventions formatives au profit des co-intervenants : personnels spécialistes en EPMS et non spécialistes.
- assure également des fonctions de tutorat au profit de ses subordonnés,
- organise des compétitions et des manifestations à caractère sportif,
- peut participer à la gestion d'un club sportif,
- peut être amené à encadrer un groupe de compétiteurs.

Sa responsabilité s'exerce au niveau des pratiquants, des acteurs associés à son intervention (supérieurs hiérarchiques, adjoint éducateur sportif opérationnel et éducateur sportif opérationnel), des infrastructures et équipements sportifs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc 1

: concevoir et coordonner un projet d'entraînement physique militaire et sportif.

Le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel conçoit un projet d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS), appelé plan d'entraînement complet (PEC*) dans un but :

- d'amélioration du rendement professionnel et de la performance sportive,
- de préparation aux épreuves sportives des concours et examens.

Bloc 2

: élaborer et encadrer des séances dans un cycle d'entraînement

Dans un objectif d'amélioration de la condition physique ou de perfectionnement technique, le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel planifie et encadre des séances d'EPMS basées sur différents procédés d'entraînement et sur différentes activités physiques, militaires et sportives. Ces séances sont réalisées au profit du personnel militaire et civil de son unité.

Bloc 3

: organiser une manifestation sportive

Le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel organise et coordonne des compétitions et/ou des manifestations sportives au niveau local (raid multi activités, tournoi de sports collectifs...).

Bloc 4 : assurer des interventions formatives

Le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel organise et assure la formation continue (formation de formateurs) : des cadres non spécialistes en EPMS (Exemples de thématiques des interventions : conduite des séances d'EPMS, règles de sécurité, hygiène et prévention des accidents sportifs, hydratation, diététique sportive, prévention et lutte contre les conduites dopantes, quelle activité physique pour le personnel porteur de facteur de risque, réglementation des pratiques sportives) ;

des cadres spécialistes en EPMS (recyclage) en fonction des qualifications détenues.

Blocs de compétences

RNCP35577BC01 — Concevoir un projet d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Planifier les séquences d'entraînement combinant différentes APMS en fonction de l'objectif à atteindre tenant compte des ressources (niveau de condition physique des personnels...) et des contraintes (indisponibilité des personnels, disponibilité des installations sportives, périodes de vacances...).
- Déterminer les étapes de l'entraînement en respectant les cycles de progression.
- Identifier les objectifs pédagogiques de chaque étape en précisant la stratégie pédagogique utilisée et les procédés d'entraînement adaptés (par exemple, les procédés d'entraînement par la course, par la natation par la musculation, les sports collectifs, les techniques de mise en forme, les sports de combat, les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), la course d'orientation (CO)).
- Convenir du déroulement des séances (plusieurs séances par étapes) en déterminant la méthodologie (accueil, types d'exercices, ...) et les besoins matériels nécessaires.
- Prendre en compte les caractéristiques physiques et mentales du personnel, dans un but d'optimisation et

d'adaptation de son action d'EPMS.

- Evaluer et analyser le niveau physique et sportif des pratiquants pour déterminer les axes de travail à développer afin de répondre aux objectifs fixés.

Adapter son action aux évolutions des contraintes environnementales et des comportements des pratiquants (niveau de fatigue, niveau de forme, attitude, intensité, durée) en se basant sur les connaissances en physiologie et en biomécanique propres à l'EPMS.

- Concevoir un PEC individuel visant à préparer le personnel à des stages (de formation continue), des évaluations physiques professionnelles (contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) ou des formations spécifiques nécessitant un bon niveau de condition physique.
- Evaluer le niveau de condition physique individuelle par la mise en œuvre de procédures d'évaluation.
- Proposer un programme d'entraînement physique individuel adapté au profil du personnel en respectant les cycles de progression.
- Veiller à ajuster le PEC en fonction de la progression ou des difficultés individuelles du personnel (prévoir des évaluations intermédiaires).
- Rédiger le PEC (dossier structuré en cycles d'entraînement physique et présentant les fiches de séance...).
- Rédiger un support pédagogique pour présenter le PEC à l'oral (présentation informatique avec l'aide de logiciel adapté...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation comportant une cotation qui permet d'apprécier le dossier du stagiaire:

La présentation du dossier:

Orthographe, · organisation et lisibilité du dossier.

Le contenu du dossier:

Respect des étapes de construction du PEC, · choix des aptitudes principales à développer par rapport à la mission à remplir, · pertinences des batteries de tests d'évaluation de la condition physique (et justification des choix), · planification (progressivité, diversité des séances, respect des cycles, respect des contraintes...), · fiches de séances (cohérence avec l'objectif, contenu). Cette note est ensuite rapportée sur 5 points (Note A) Grille d'évaluation comportant une cotation qui permet d'apprécier la prestation orale du stagiaire relative au dossier)

La forme de l'exposé:

Présentation, attitude générale, rythme et clarté d'expression, respect de temps imparti ...

La construction de l'exposé:

Respect des étapes de construction du projet, ·

justification du choix des aptitudes en rapport avec la mission reçue, · adéquation entre les tests initiaux et les aptitudes testées, · planification des séances par rapport aux aptitudes et aux contraintes (matérielles, humaines et temporelles). · application des règles de sécurité relatives aux situations pédagogiques et aux matériels utilisés.

- Qualité des réponses aux questions posées:

Précision des réponses · argumentation (retour sur dossier, pertinence, exemples choisis...).

Cette note est ensuite rapportée sur 15 points (Note B)

L'association de la note A et de la note B permet au stagiaire d'être évalué et d'obtenir une note sur 20.

Les évaluations

sont basées sur des questions à choix multiples, des questions ouvertes et/ou fermées portant :

En physiologie:

Sur le fonctionnement et les adaptations à l'exercice des systèmes respiratoires et circulatoires, sur les filières énergétiques, sur les méthodes d'évaluation des aptitudes aérobies et anaérobies, sur les principes liés à la fatigue et à la récupération, sur les principes de l'exercice physique en environnement extrême, sur les principes du réentraînement d'un sujet sédentaire.

En biomécanique:

Sur le fonctionnement musculaire, l'adaptation du système neuromusculaire à l'exercice, sur la prévention des risques de traumatisme du rachis, sur la physiologie du contrôle de la motricité, sur l'analyse globale, au cours d'un

mouvement mono ou pluri-articulaire : · des muscles sollicités, · des forces extérieures appliquées à ces muscles, de la vitesse d'exécution du mouvement et des forces générées par ces muscles.

RNCP35577BC02 — Planifier et encadrer des séances d'activités physiques militaires et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

- Planifier un cycle (d'une durée de 6 à 8 semaines)

dans une APMS, en relation avec les attentes et les besoins des pratiquants en matière de préparation ou de maintien en condition physique.

- Inscrire ce cycle dans une logique d'apprentissage et de progression sportive et en décliner les séances d'entraînement physique.
- Etablir les exercices en fonction des objectifs des séances.
- Elaborer des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.

Accueillir le personnel au sein de la structure sportive : se présenter,

- présenter

son action et argumenter ses propos, · présenter le ou les objectif(s) du cycle et/ou de la séance.

- Communiquer

oralement face à un groupe en se plaçant correctement face à lui de manière à pouvoir observer et intervenir si nécessaire et en utilisant un langage audible ainsi qu'un vocabulaire adapté.

- S'affirmer comme animateur (dynamisme, tenue, attitude, langage...).

- Mettre en œuvre et encadrer un cycle ou des séances

d'EPMS, basées sur les fondamentaux techniques et pédagogiques :

des procédés d'entraînement par la course, des procédés d'entraînement par la musculation,

- des

procédés d'entraînement par la natation,

- propres

aux sports collectifs, · des

techniques de mise en forme,

- propres

aux sports de combat,

- des

TOP, · de

la CO.

- Posséder et entretenir un niveau de condition

physique et technique

compatible avec

le métier d'encadrant pour démontrer les gestes sportifs spécifiques dans la discipline considérée.

- Gérer le temps disponible dans le cadre de la séance.

- Adapter son intervention aux capacités physiques et

techniques du public : · évaluer

le niveau de condition physique des pratiquants, · prendre

en compte les risques potentiels pour le pratiquant lors de sa pratique

sportive, · évaluer

l'efficacité d'un geste technique et remédier aux problèmes rencontrés.

- Adopter les stratégies pédagogiques liées aux

objectifs du cycle ou des séances d'APMS (développement de qualités physiques, renforcement musculaire en vue d'un objectif particulier...).

- Adapter son action aux évolutions des contraintes

environnementales et des comportements des pratiquants (niveau de fatigue, niveau de forme, attitude, intensité, durée) en se basant sur les connaissances en physiologie et en biomécanique propres à l'EPMS.

- Appliquer la réglementation relative à la sécurité des infrastructures et des matériels sportifs.
- Utiliser le matériel adapté aux situations pédagogiques et aux contraintes de sécurité.
- Appliquer, présenter et faire respecter les règles de sécurité élémentaires liées à la pratique.
- Sécuriser la zone de l'incident.
- Pratiquer des gestes de premiers secours.
- Signaler l'incident et contacter les secours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur des questions à choix multiples, des questions ouvertes, cas concrets concernant la rédaction d'une planification d'entraînement.

En psychopédagogie:- les principes de la construction d'un cycle pour une APMS, en relation avec le besoin des pratiquants sont connus ;

- les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des APMS : la notion de progrès, les facteurs de la performance et ceux intervenant dans le traitement de l'information, la notion de transfert, les dimensions collectives de la pratique sportive (sociométrie, notion de groupe...), le projet de cycle, les processus de développement et d'apprentissage, le sport pour tous (enfance, préadolescence, adolescence, adulte, 3ème âge, handicapés) sont connus.

Les évaluations sont basées sur des questions à choix multiples, des questions ouvertes ou fermées et des cas concrets (situation d'animation qui comporte une évaluation des capacités de l'encadrant à animer la séance et une évaluation technique et pédagogique propre à la logique interne de chaque discipline).

Les critères d'évaluation des aptitudes de l'encadrant à animer la séance portent sur sa capacité à :

- se présenter, - présenter la nature du travail à réaliser, - choisir des exercices pertinents et originaux, - expliquer et démontrer les gestes techniques, - donner des consignes de travail claires, - donner des consignes de sécurité, - faire respecter les consignes de travail et de sécurité, - s'affirmer comme encadrant (dynamisme, attitude positive...).

L'évaluation technique et pédagogique propre à la logique interne de chaque discipline :

Pour les procédés d'entraînement par la course:

Elle porte sur : - la maîtrise des principes de l'entraînement par la course (planification, périodisation, programmation) ; - la prise en compte des contraintes opérationnelles (missions de jour, de nuit, départ en opération extérieure...) ; - la maîtrise des méthodes d'évaluation du niveau physique des pratiquants ; - la conception d'une programmation de course (vitesse, cross-country et demi-fond) ; - la mise en œuvre de tests de terrain et de laboratoire d'évaluation de la capacité respiratoire (protocole, modalités, objectif).

Pour les procédés d'entraînement par la musculation:

Elle porte sur : - la maîtrise des principes de l'entraînement en musculation et sa planification, - l'élaboration de séances d'entraînement en musculation visant le développement des qualités physiques, - la construction de séances de renforcement musculaire à dominante posturale.

Pour les procédés d'entraînement par la natation

Elle porte sur : - la maîtrise des techniques de nage (crawl, dos, brasse), - la mise en place de séances à dominante aérobie, anaérobie lactique, anaérobie alactique, - la maîtrise des techniques de nage utilitaire, - les séances d'aquagym.

Pour les sports collectifs

Elle porte sur : - la capacité à élaborer des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics, - le développement des capacités physiques chez l'apprenant,

- l'analyser les situations pédagogiques vécues, - la capacité à arbitrer.

Pour les techniques de mise en forme

Elle porte sur : - la capacité à effectuer un bilan postural et concevoir des séances adaptées, - le développement et l'entretien de la condition physique avec le fitness comme activité support, - la capacité à assurer un suivi personnalisé à la suite d'une reprise d'activité.

Pour les sports de combat:

Elle porte sur : - la capacité à mettre en place des situations visant à améliorer les qualités technico-tactiques du personnel dans l'activité sport de combat, - la capacité à mettre en place des séances à base d'exercices de percussion ou de préhension adaptés au niveau du personnel, en toute sécurité, - les apprentissages et perfectionnement techniques en sports de combat en vue d'établir un transfert vers les techniques employées dans le

domaine des TIOR* dans le cadre de la préparation opérationnelle des unités.

- TIOR : techniques d'interventions opérationnelles rapprochées.

Pour les techniques d'optimisation du potentiel (TOP):

Elle porte sur :

- la maîtrise des connaissances théoriques d'optimisation du potentiel,
- la capacité à diriger et conduire des séquences à but de récupération en fin de séances EPMS,
- la capacité à diriger et conduire des séances TOP sous le couvert d'un moniteur ou instructeur TOP.

Pour la course d'orientation

Elle porte sur la capacité à mettre en place une séance dans le but d'améliorer la condition physique et opérationnelle du militaire.

De plus, la politique générale de la prévention des accidents dans les forces armées est connue.

RNCP35577BC03 — Organiser une manifestation sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

- Planifier les différentes étapes de l'organisation d'une manifestation sportive en fonction des objectifs fixés (favoriser la cohésion, entretenir la condition physique, permettre la découverte de différentes APMS) et de la nature de la manifestation.
- Se positionner dans le cadre institutionnel et/ou associatif du monde sportif au niveau local.
- Au sein d'une équipe de travail, coordonner les actions de planification des différentes phases de la manifestation sportive.
- Intégrer son action au sein de l'organisation.
- Diriger une réunion de travail impliquant les différents acteurs d'une organisation sportive.
- Elaborer un budget prévisionnel.
- Définir les besoins humains et matériels nécessaires au bon déroulement de l'organisation.
- Répartir les tâches, les actions à entreprendre entre les divers acteurs de l'organisation.
- Réaliser la partie administrative de l'organisation sportive (note, budgétisation, rédaction des demandes de besoin, vérification des aptitudes médicales...).
- Veiller à la sécurisation de l'environnement de l'organisation sportive.
- En fonction des contraintes et des besoins budgétaires, rechercher des mécènes externes ou internes à la Défense pour promouvoir une manifestation sportive.
- Organiser les cérémonies protocolaires, de remise des récompenses, par exemple, lors de la manifestation sportive.
- Accueillir les participants à la manifestation sportive.
- Briefer les participants à la manifestation sportive pour les informer du règlement, des éventuelles difficultés par exemple.
- Présenter et animer l'organisation sportive
- Appliquer, présenter et faire respecter les règles de sécurité.
- Appliquer les procédures d'alerte et de secours et intervenir en cas de besoin.
- Assurer la sécurité des participants et des tiers.
- Réintégrer le matériel utilisé lors de la manifestation sportive.
- S'assurer de la restauration du site utilisé (propreté, nettoyage...).
- Remercier les différents acteurs (participants, mécène(s), organisateurs...) oralement (lors de la cérémonie de remise des récompenses)

par exemple) et/ou par courrier.

- Débriefing et présenter le bilan de la manifestation organisée auprès des responsables hiérarchiques.

L'organisation

de compétitions ou de manifestations sportives d'un niveau régional ou national implique pour le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel de :

- se positionner dans le cadre institutionnel et/ou associatif du monde sportif au niveau local, départemental et national,
- se positionner et intégrer son action au sein de l'organisation sportive,
- participer à la planification des différentes étapes de l'organisation, - participer à la gestion logistique, matérielle de l'organisation,
- participer à la promotion de l'organisation,
- prendre part à l'animation de l'organisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur des questions à choix multiples, des questions ouvertes ou fermées.

Grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à :

Préparer la manifestation:

Les principes méthodologiques d'organisation d'une manifestation ou d'une compétition sportive sont connus : · gestion technique : choix des distances des épreuves, des circuits, des zones de transition, des points de contrôle sont pertinents au regard de la manifestation,

· le dispositif de sécurité est adapté à la manifestation. Les règles de sécurité sont connues, · les ravitaillements des participants sont prévus, · la partie administrative de l'organisation (note, budgétisation, rédaction des demandes de besoin, vérification de l'aptitude médicale...) est réalisée et complète, · gestion matérielle (chronométrage, abris, moyen de balisage, moyens de communication...) sont prévus et pertinents,

- Animer la manifestation:

Un briefing de la manifestation avec les organisateurs (répartition des diverses responsabilités) est réalisé, · l'accueil et le briefing des participants avant la manifestation sportive sont réalisés,

· l'exploitation des résultats et la remise des récompenses sont prévues.

Finaliser l'organisation de la manifestation:

La réintégration du matériel et la restauration du site sont réalisées, · les remerciements pour leur investissement sont adressés aux différents acteurs (mécènes, participants, organisateurs), · un débriefing de fin de manifestation sportive est réalisé. Voir grille d'évaluation ci jointe.

RNCP35577BC04 — Assurer des interventions formatives

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accompagner et évaluer l'action en EPMS de ses subordonnés (livret de formation, validation des compétences acquises).

- Informer

ses subordonnées des dispositifs, des cursus de formation et de parcours professionnels.

- Accueillir le personnel au sein de la structure de formation : · se présenter, présenter son action formative et argumenter clairement ses propos.

- Communiquer

oralement face à un groupe : · se

placer correctement face au groupe (pouvoir observer et intervenir si nécessaire...), · utiliser

un langage audible.

- Adapter ses interventions formatives aux différents publics (public de spécialistes en EPMS ou de non spécialistes) pour faciliter la compréhension de ses propos.

- Rédiger et présenter des supports pédagogiques (fiche de séance, résumé de l'intervention formative, présentation informatique avec l'aide de logiciel adapté...) pour faciliter l'accès à la formation du personnel.

- Rédiger

différents documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre des interventions formatives (note de service, note interne...).

- Animer des formations au profit de cadres spécialistes en EPMS ou non, dans les domaines de la réglementation du sport civil et militaire, ainsi que de la prévention-santé en utilisant une méthodologie et une stratégie pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations sont basées sur des questions à choix multiples, des questions ouvertes ou fermées portant : pour la réglementation sportive civile et militaire:

Sur l'organisation du système judiciaire français, sur les textes fondamentaux relatifs au sport militaire, sur la position en service, la réglementation du cumul d'activités, sur l'organisation du sport civil en France, sur la gestion d'une association, sur la responsabilité de l'encadrement (responsabilité civile/pénale, les qualifications et l'encadrement de l'activité physique militaire, la reconnaissance des titres d'EPMS, la VAE, le RNCP...

pour la prévention -santé:

les erreurs alimentaires en matière de diététique, contenus, bénéfices et risques des différents types d'APS, principes généraux de prescription d'exercices pour le personnel porteur de facteurs de risque et de pathologies médicales, prescriptions d'exercices pour différentes catégories de pathologies....

Grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à :

- présenter le sujet (attitude générale, aisance dans l'expression, utilisation de l'outil pédagogique, respect du minutage).
- structurer l'exposé (introduction, plan, conclusion, ouverture ou questionnement).
- traiter le sujet (compréhension du sujet, capacité à convaincre, véracité du propos).
- répondre aux questions posées.

Les cursus de formation et les parcours professionnels des spécialistes en EPMS sont connus. Les règles de gestion appliquées à la ressource des spécialistes en EPMS sont connues.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des Armées, le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel exerce ses fonctions au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'EPMS (par exemple : école du ministère des Armées, unité opérationnelle telle qu'un bâtiment de la Marine, une base aérienne, un régiment ou un escadron de la gendarmerie nationale).

Dans le secteur civil, le titulaire du titre de chef d'équipe éducateur sportif opérationnel se voit octroyer des conditions d'exercices définies par l'Arrêté du 16 décembre 2004 du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement des activités physiques et sportives ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L212-1 du code du sport.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des Armées, le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel agit de manière autonome, sous la responsabilité d'un chef de cellule (niveau 5 ayant une formation complémentaire en management des APS) ou chef de cours EPMS des écoles (officier titulaire d'un diplôme STAPS ou équivalent de niveau 6).

En outre, ses compétences et qualifications lui permettent de participer au fonctionnement et à la gestion d'un club omnisport de la fédération des clubs de la défense.

- Par le biais de la formation continue, le chef d'équipe éducateur sportif opérationnel peut, sous certaines conditions définies par les directions de personnel des forces armées, avoir accès à une formation complémentaire en management des APS, de niveau 5 qui lui permettra d'évoluer vers des fonctions de directeur délégué de structure (chef de cellule EPMS), coordonnateur de projet (échelon régional), ou vers un niveau de spécialisation dans la formation ou l'entraînement (exemple : encadrement technique d'une équipe de France militaire) .
- Il lui est également possible d'accéder au corps des officiers et de poursuivre un cursus de formation de niveau supérieur : niveau 4.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 et notamment son annexe II-1 D intitulée titres délivrés par le ministère de la défense et Articles R212-1 à R212-10 du code du sport.
- Arrêté du 9 février 2007, publié au Journal Officiel du 27 février 2007, fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjour de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 634 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	87 027
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Exigences préalables requises :

- détenir le titre de moniteur d'EPMS,
- détenir le diplôme de moniteur des techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR), à jour de recyclage / ou du diplôme de moniteur d'intervention professionnelle (MIP) ou moniteur d'intervention professionnelle – franchissement opérationnel (MIP-FO),
- être apte médicalement à la pratique intense et/ou répétée des activités physiques et sportives,
- être titulaire de l'attestation de formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) et d'un des diplômes de secourisme suivants :

• attestation de formation aux « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) ; - attestation de formation aux « premiers secours en équipe niveau 2 » (PSE2) ; - certificat de formation aux activités de premiers secours en milieu sportif (CFAPSEMS) ou diplôme équivalent.

Tests d'admission :

- épreuves théoriques:
 - expression écrite : épreuve de culture générale sur un thème touchant à la pratique des APS ; - sciences biologiques : connaissances du corps humain ; physiologie de l'exercice ; - sciences humaines : notions de psychologie de l'apprentissage ; - méthodes de programmation et d'entraînement : les procédés d'entraînement par la course, les procédés d'entraînement par la musculation ; - réglementation du sport militaire : cadre institutionnel et réglementaire de la pratique sportive, pratique des APMS dans les armées.
- tests de condition physique générale:

- un test d'endurance de course à pied de 12 minutes ; - un test d'aisance aquatique; - un test de tractions ou test de grimper de corde.

Ces épreuves permettent de sélectionner les stagiaires et de fournir à l'équipe pédagogique des éléments pertinents quant à l'aptitude du candidat à suivre la formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le commandant du CNSD

Le directeur général de la formation

Le chef de bataillon d'Antibes

Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée

Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/07/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	42	0	100 %	—
2019	32	0	100 %	100 %
2018	13	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15573

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41896

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35577/>